

SIVOM VKP

Syndicat intercommunal à vocation multiple eaux et déchets VKP 148 Avenue de Baco BP 670 – 98860 KOOHNÊ Tel. 42 48 56 sivomvkp@sivomvkp.nc

N°01/2020/LB

Koohnê, 6 mars 2020

NOTE

DEPÔT DE TERRE DANS LES CENTRES D'ENFOUISSEMENT DE KONE ET POUEMBOUT

A partir du mois de mars 2020, pour les besoins en aménagement des centres d'enfouissement de Koné et Pouembout, les apports de terre seront gratuits, <u>dans la limite des volumes nécessaires</u>.

Les zones de stockage de terre sont définies sur les plans d'aménagement, visibles à l'entrée des sites, et doivent être respectés par les déposants. Dans le cas contraire, la gratuité leur sera ensuite refusée.

La gratuité ne concerne <u>QUE LA TERRE exploitable en aménagement</u>, qui doit être exempte de tout autre déchet : béton, bois, déchets de chantier, etc. En cas de non-respect, constaté par les gardiens, le déposant ne bénéficiera pas de la gratuité et devra s'acquitter du droit d'entrée.

Pacifique Environnement, en charge de l'exploitation des centres, préviendra le SIVOM VKP lorsque la quantité de terre sera suffisante. La gratuité sera alors suspendue le temps nécessaire.

